



BALAYAGE HUMIDE

Date d'application :
03 mars 2026

Date d'expiration :
20 févr. 2028

HYG-FT-482
Version N° 3

CHUO

Rédaction
M. TROTIN

Approbation (Qualité)
Manon RENONCET

Vérification
Maryvonne DEMASURE

I - OBJET / PERSONNELS CONCERNES

Récupérer les salissures non adhérentes sur les sols secs et lisses.

Remarque :

Effectuer le balayage humide toujours avant un lavage.

Elimination de 90% des poussières en limitant leur mise en suspension dans l'atmosphère

Tout personnel (hospitalier, prestataire ...) habilité à réaliser cet entretien.

II - HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Modification pour futur marché de bionettoyage 2026 et adaptation aux réglementations et technicité lié au bionettoyage.

III – PERSONNES A L'INITIATIVE

Direction des Achats, de la Logistique et Développement Durable (DALDD) - Service de Prévention du Risque Infectieux (SPRI)

IV – MATERIELS

Balai trapèze	
Gaze à usage unique	

Remarques :

- 1 gaze / pièce et par balai.
- Changer de gaze à chaque pièce et/ou zone
- Utilisation de gaze pré-imprégnée

V – TECHNIQUE

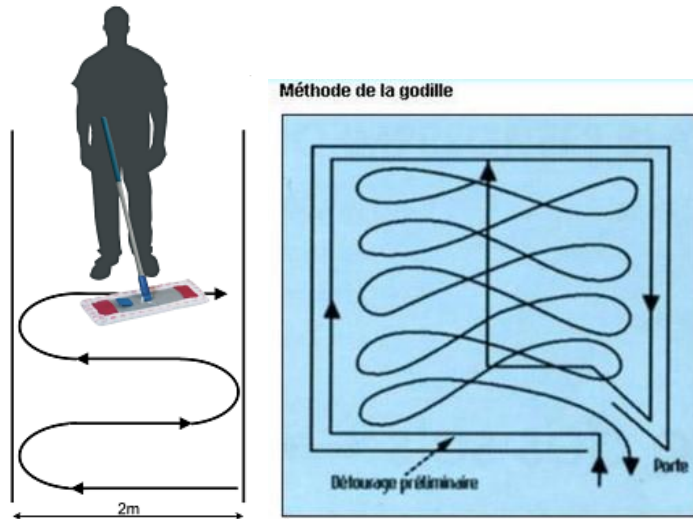
Méthode dite à la « godille » :

S'applique aux petites surfaces ou aux surfaces encombrées.

L'agent effectue des « S » sur le sol en faisant pivoter le balai tout en reculant.

Balayer le long des plinthes en commençant derrière la porte vers le fond de la pièce, puis sous les meubles.

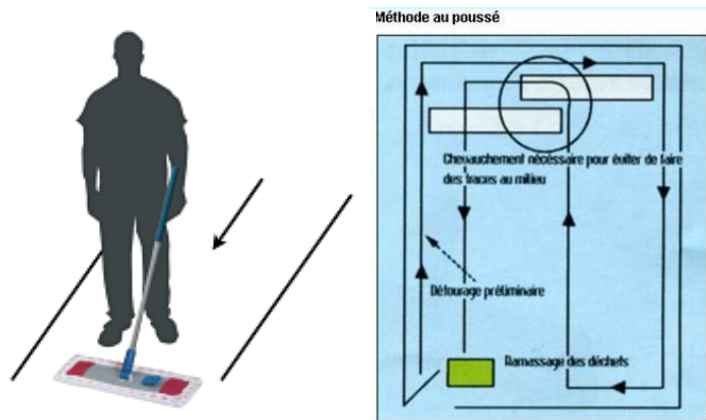
Balayer ensuite les surfaces libres en revenant vers la porte **sans soulever et sans le taper le balai du sol.**



Méthode dite « au poussé » :

S'applique aux grandes surfaces (couloirs) ou aux surfaces non encombrées.

L'agent fait glisser le balai devant lui en bandes parallèles.



Fin du travail :

1. Décrocher la gaze du balai
2. Récupérer les poussières et petits déchets dans la gaze avec si besoin la pelle
3. Mettre à la poubelle la gaze et nettoyer la pelle